



L'Echo des **Carrières**

Bulletin de l'Association Culturelle des Juifs du Pape



N°63

Juin 2011

ISSN 1246.2772

Prix : 6 euros



L'association GenAmi

Par Micheline GUTMANN, présidente

GenAmi, association de généalogie juive internationale, est constituée de membres bénévoles, conformément à la loi du 1er Juillet 1901.

Elle a été fondée en avril 1997.

Son siège social est situé au 76, rue de Passy à Paris 16^e.

Le nom de l'association est constitué par les trois premières lettres des mots Généalogie et Amicale et il faut savoir qu'en hébreu, le vocable Ami signifie « mon peuple ». De ce fait, GenAmi peut représenter l'expression « Généalogie de mon peuple ».

Notre association poursuit les buts suivants :

Aider ses adhérents à mieux connaître leurs ancêtres et leurs histoires

Faciliter l'accès à la généalogie juive par une information moderne et adaptée, et utilisant tous les moyens d'assistance et d'entraide.

Il est bon de noter que toutes les régions de France et tous les pays d'Europe sont visés, il est donc nécessaire de promouvoir en cette

matière les échanges nationaux et internationaux (Nous avons des correspondants très efficaces tant en France qu'à l'étranger).

Diffuser les recherches entreprises par l'utilisation de tous les médias à notre disposition.

Les adhérents

Le nombre de nos adhérents a régulièrement augmenté depuis la création de l'association.

A la fin 2010, l'association comptait 370 adhérents (réellement chercheurs), répartis sur l'ensemble des départements français et dans plusieurs pays étrangers : Belgique, Pays-Bas, Suisse, Grande-Bretagne, Allemagne, Etats-Unis, Canada, Israël... La majorité d'entre eux reste fidèle à GenAmi durant plusieurs années, certains le sont depuis sa création.

La revue trimestrielle

La revue GenAmi est accessible par abonnement ou par adhésion à l'association. Elle comprend 28 pages d'une grande densité et d'une grande variété d'information. Les articles ont toujours un intérêt généalogique et portent soit une famille, soit sur une région, soit sur une commune habitée par nos ancêtres et ils sont toujours présentés dans un cadre historique. Pour la rédaction, la première étape consiste à suggérer les sujets à traiter et à repérer des auteurs éventuels. Beaucoup se présentent spontanément.

Nous exigeons l'exclusivité des articles et la nouveauté des sujets traités.

Les articles sont écrits par des historiens, la plupart du temps membres de notre association, ou par

des adhérents parmi nos meilleurs généalogistes qui sont aussi doués de talents rédactionnels.

Une équipe peut aider à la mise en forme des informations, une autre est spécialisée dans la correction des textes.

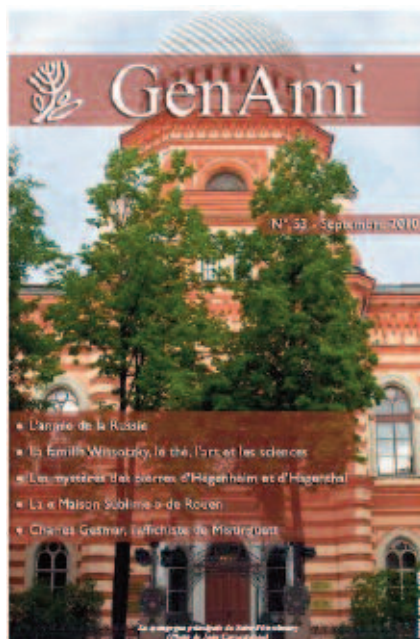
La mise en page et la présentation sont assurées par une spécialiste en la matière qui a beaucoup de goût et qui utilise un logiciel adapté. Depuis 2007, le journal est entièrement en couleur et téléchargeable sur notre site Internet. L'illustration de la une fait chaque fois référence à un article du journal. Une version sur papier, dont la première et la dernière page sont en couleur, peut être expédiée aux abonnés. L'avis de notre conseillère artistique est écouté pour notre journal comme pour notre site.

Notre revue est grandement appréciée par nos adhérents et les lecteurs des bibliothèques et archives parisiennes, régionales ou étrangères. Plusieurs universités sont abonnées, certaines ayant acheté tous nos numéros passés depuis notre première parution. De plus en plus d'adhérents sont des universitaires.

Les services rendus aux adhérents

Pour obtenir de l'aide, la première étape consiste à envoyer un courriel à l'association. Après étude des données transmises, l'association peut voir si le correspondant est concerné par la généalogie juive. Dans ce cas, un tableau de départ est fourni au demandeur qui est invité à le remplir et à poursuivre ses recherches en adhérant à notre association qui dispose de nombreux outils de recherche.

Un rendez-vous pour une aide per-

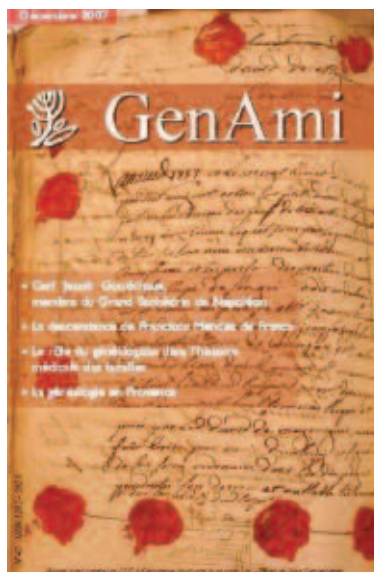


sonnalisée est conseillé. Il a lieu au siège de GenAmi, à la bibliothèque, où l'adhérent est invité à se présenter avec ses documents ; on passe parfois plusieurs heures à les étudier puis à aiguiller notre nouvel adhérent en vue de recherches complémentaires. Il est aussi intéressant qu'il consulte lui-même les documents dont nous disposons. Ces rendez-vous peuvent être renouvelés selon les besoins. Nous pouvons également conseiller nos adhérents quant à l'acquisition et l'achat d'un logiciel de généalogie qui facilitera leur travail. Au cas où l'éloignement empêcherait un tel rendez-vous, nous essayons autant que faire se peut par courriels.

L'aide par Internet

Tous les visiteurs de notre site peuvent consulter nos fichiers culturels qui sont en libre accès ainsi que nos guides de recherche et quelques études généalogiques de personnages célèbres. Des conseils pour démarrer des recherches généalogiques sont également fournis gracieusement.

La plus grande partie des informations généalogiques en ligne sont réservées à nos adhérents, qu'il s'agisse des arbres ou des actes d'état civil ou notariés, des listes de cimetières, les listes des recensements du consistoire de Paris en 1809 et 1872, des index de contrats de mariage en Alsace et en Lorraine au 18^e siècle, des recensements divers avant et après la Révolution, des prise de nom de 1808, de documents antérieurs dans toutes les régions de France et dans les pays voisins, des index des noms du fichier de Nîmes donné à Micheline Gutmann par le Dr Simon, de celui des Juifs de Bruxelles, donné à Micheline Gutmann par Claude Geudevert pour GenAmi, d'histoires familiales... Pour l'Allemagne, l'association a acheté au LBI les microfilms relatifs à Mannheim et au Pays de Bade et les a fait transférer sur CD-ROM.



Les contenus d'autres fichiers difficiles à mettre en ligne sont accessibles sur demande.

Nous conseillons vivement de consulter notre site à l'adresse suivante :

<http://www.genami.org/pays-de-vos-origines/>

Le forum de généalogie réservé aux adhérents de GenAmi est très efficace. Il n'y a aucune modération de la part des administrateurs, les adhérents faisant preuve d'une autodiscipline remarquable.

Les autres activités de GenAmi

Les réunions sont proposées suivant les demandes et les nécessités. L'accès à nos fichiers et à notre forum puis aux archives en ligne a raréfié les demandes concernant l'Alsace et la Lorraine où se concentrent les intérêts de la majorité de nos adhérents. Actuellement, les demandes de réunion visent davantage les pays d'Europe de l'Est, qui sont parmi nos spécialités. Elles se sont chaque fois révélées fort utiles. Selon le nombre de participants, elles se déroulent au siège de GenAmi ou à la Maison des Associations de Paris 16^e.

Des conférences sont proposées le jour de l'assemblée générale annuelle qui rassemble nos membres venus de diverses régions de France. Nous choisissons nos conférenciers parmi les meilleurs dans leur domaine à notre connais-

sance. Une année, nous avons organisé un mini-colloque. Des personnes non adhérentes peuvent recevoir une invitation exceptionnelle.

Des voyages sont organisés après consultation des intérêts de nos adhérents en fonction des demandes des régions, en particulier vers celles où nous avons des délégués actifs. Il y en a eu plusieurs en Alsace et une à Lyon.

Nous en profitons pour donner des conférences et exposer certains de nos travaux. Notre conseillère artistique est alors mise à contribution, comme pour nos congrès.

Les congrès

Nous participons à tous les congrès et aux diverses manifestations de la Fédération française de généalogie (FFG) ainsi qu'à des congrès internationaux de généalogie juive quand cela est possible (à Los Angeles, à Londres où nous avons présenté une communication). Aux congrès de la FFG, nous prenons un stand et il y a un important travail de logistique pour préparer l'information et la décoration sur le stand.

Les soutiens

Nous avons entrepris différentes actions afin de soutenir l'édition de livres comme « Juifs des Vosges » de Jean Bloch, qui s'est ensuite envolé vers le succès, l'entretien de cimetières avec une donation à l'AICJT (cimetière du Borgel, Tunis), la participation à la pose d'une plaque commémorant la communauté juive de Durmenach (Haut-Rhin) et à une journée des Mémoires.*

Par Micheline GUTMANN

Pour en savoir davantage sur GenAmi, son organisation, ce qu'elle propose, nous vous donnons rendez-vous sur son site Internet www.genami.org

* <http://www.genami.org/pays-de-vos-origines/Alsace/Durmenach/091108-Durmenach.php>

Les motivations de la recherche généalogique

Par Micheline GUTMANN

Les raisons d'une telle recherche sont très variées. Elles pourraient se classer en deux grandes catégories : la recherche d'ancêtres directs, dans le temps, souvent accompagnée de celle de collatéraux, et la recherche de cousins contemporains perdus de vue depuis deux ou trois générations. Nous avons eu l'occasion de rencontrer de nombreux cas de chaque catégorie. Pour la plupart des personnes qui font appel à nous, l'intérêt purement historique arrive loin derrière.

La recherche d'ancêtres

Le départ est rarement fortuit. La recherche des parents et aïeux à divers degrés correspond souvent à des événements survenus assez récemment.

La retraite

Lors de sa vie dite active, on a rarement le temps de s'interroger sur le passé. Mais ensuite beaucoup d'entre nous reviennent sur leur histoire et sur celle de leurs parents, surtout si ceux-ci ont disparu dans la tragédie du 20^e siècle. Alors plus ils en apprennent, plus ils veulent savoir : que leur est-il vraiment arrivé, comment et quand sont-ils vraiment morts ? C'est une quête d'information souvent sans fin.

La perte d'un parent ou d'un proche

La perte d'un parent qui servait de lien avec le passé, l'arrivée à un moment de sa vie où l'on se pose plus de questions et le désir de laisser des souvenirs et informations à ses enfants, sont des motivations fréquemment rencontrées.

En ce qui me concerne, je suis restée un jour sans parents ni grands-parents, avec une quantité de photos dont j'ai hérité et que je me suis mise

à ranger dans des albums. Heureusement, quelques années auparavant, j'avais demandé à ma grand-mère, qui avait une mémoire remarquable, d'identifier les personnes photographiées, ce qu'elle avait presque complètement réussi à faire. Elle a également pu me donner les noms de ses parents, beaux-parents, sœurs, frères, leurs conjoints et tous leurs enfants dans l'ordre de naissance. Et pourtant, il s'agissait alors de familles très nombreuses. Après avoir rangé toutes ces photos, y compris celles des défunts que j'avais bien connus et que j'aimais beaucoup, je souhaitais qu'ils ne disparaissent pas totalement de la mémoire familiale et je me suis mise à parler d'eux, remplissant trois cahiers, au milieu de mes propres souvenirs plus récents. Je me demandais comment je pouvais expliquer clairement les liens de chacun entre eux et avec nous. J'ai commencé à dessiner quelques arbres, à inventer toutes sortes de systèmes moins satisfaisants les uns que les autres. Une amie de la famille de mon mari m'a conseillé d'entrer dans un cercle de généalogie, ce que j'ai fait. Je dois dire que je n'ai trouvé aucune aide (c'est plutôt mon exploration des sources qui a servi à d'autres). Par contre, j'ai découvert l'existence de logiciels informatiques. Ce fut enfin la solution pour le rangement des données accumulées depuis des mois.

Des révélations concernant un abandon ou une adoption, la sienne ou celle d'un parent

Si un parent pouvait imaginer la souffrance d'un enfant abandonné qui ne connaît pas la raison de cet abandon, et même ensuite et parfois surtout celle des petits-enfants qui veulent absolument savoir quelles sont leurs origines naturelles, jamais il n'y aurait d'accouchement sous X. Après avoir rencontré différents cas nous nous



sommes mis à espérer que les descendants puissent un jour avoir accès aux dossiers

Un jour, Cécile a décidé de se mettre à chercher pourquoi sa mère, pourtant résignée et silencieuse, née en 1932, est déclarée à sa naissance par ses deux parents mariés, mais confiée "provisoirement" à l'assistance publique, donc non adoptable. Elle a donc été laissée là définitivement. Nicole se demande pourquoi son père a été confié à des familles nourricières alors que sa grand-mère n'était pas morte ; la DASS fait un barrage à l'accès au dossier.

Nous nous sommes renseignés sur les possibilités d'accès aux dossiers administratifs, en particulier ceux qui permettent de connaître son origine. On peut trouver toutes les informations sur Internet. Il est possible de consulter les documents quand ils ont été conservés, à certaines conditions mais à peu près toujours pour une personne directement concernée (loi N° 78753 du 17/7/1978). De façon générale :

"...Les documents mettant en cause la vie privée deviennent librement communicables à l'expiration d'un délai de 60 ans. Ceux présentant un

caractère médical ne sont accessibles qu'à l'issue d'un délai de 150 ans. Ces différents délais sont en passe d'être revus par le projet de loi sur la société de l'information.

En application de ces dispositions, sauf interprétation contraire donnée par les juridictions, le secret de l'identité des parents ne serait pas imprescriptible dans l'état actuel de la législation."

Cependant il est encore presque impossible de connaître sa mère en cas d'accouchement sous X (loi de 1993). Pour le moment on ne peut consulter un dossier sans avoir le lieu, la date et même l'heure de la naissance. La législation varie suivant les gouvernements en place et actuellement, il est difficile de faire bouger les choses dans ce domaine. Dans d'autres pays, il existe des "boîtes" à bébés qui peuvent donc être déposés de façon totalement anonyme, c'est la solution la plus terrible pour les enfants. Cependant les mentalités évoluent et il y a de l'espoir pour le futur.

La Cour européenne des droits de l'homme doit également prochainement statuer sur la question.

En cas de refus ou de silence gardé pendant un mois, vous pouvez de toute façon, saisir la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), 66, rue de Bellechasse, 75007 Paris, Tél: 01 42 75 79 99, <http://www.cada.fr>

Et le père ? Lorsque la mère a déclaré son enfant né de père inconnu et meurt sans avoir laissé d'indication, que faire ? D'abord interroger ses proches, il est rare qu'on ne trouve pas une personne qui puisse donner une information. Nous savons que dans certains cas l'enfant a trouvé des photos dans les papiers de sa mère décédée dont certaines pourraient être celles du père. Il est difficile de faire des démarches avec si peu, surtout si le père est à l'étranger. Mais de nos jours, avec Internet et la facilité des communications, il est tentant d'essayer de proposer un portrait à reconnaître et GenAmi propose ce service.

Des révélations sur la religion

La religion a souvent été cachée par suite de conversions ou de rejets d'une branche de la famille.

Anecdotes

Faire enrager ses grands-parents

Un jeune homme me téléphone un jour pour que je le conseille dans sa recherche concernant un grand-père nommé Haas, originaire d'Alsace, qui avait épousé une fille de Bretons. Il a disparu ou bien est mort assez tôt. Les grands-parents maternels l'appelaient "le Juif", bien que les prénoms et les premières informations données par le jeune homme n'incitent pas à penser qu'il l'était. Après lui avoir expliqué que Haas n'était pas du tout un nom typique et qu'il faudrait effectuer une recherche un peu plus poussée afin d'avoir des preuves, je l'entendis répondre "je sens que je suis juif". Je lui ai demandé pourquoi il tenait tellement à le prouver et il m'a répondu : "cela ferait bien enrager mes antisémites de grands-parents !"

Une épouse infidèle ?

On n'imagine pas le nombre de personnes qui souhaitent se trouver des ancêtres juifs. Jacqueline, parce qu'elle a épousé un Juif dont le père était un homme intéressant et sympathique, souhaiterait aussi se trouver des ancêtres juifs. Elle est également persuadée qu'elle sent "le sang juif couler dans ses veines" et cherche une preuve. Elle a un nom alsacien que l'on ne retrouve pas parmi les Juifs. Il est vrai qu'elle a un type un peu sémite. Cependant pour le moment, aucun "espoir" ne lui est permis, au moins parmi ses ancêtres officiels Comment lui dire qu'il faudrait enquêter sur la fidélité de ses ancêtres féminins ?

Faire son Aliah

Michèle veut absolument émigrer en Israël, et pour cela elle cherche à prouver qu'elle a des ancêtres juifs. C'est parfois très difficile ! Elle n'avait pas remarqué que la place de la mai-

rie du petit bourg belge où était née une grand-mère, portait justement son nom, probablement celui d'un notable de la ville. Elle ne semble cependant pas découragée.

Qu'est devenue ma grand-mère ?

C'est une question posée récemment par un correspondant sur Internet qui me donne la date et le lieu de naissance, et même le nom d'un conjoint qui n'était pas son grand-père. Et il ajoute : "Comme elle est née en 1905 et qu'il n'y a pas de mention marginale, elle est peut-être encore vivante." Je me précipite sur le Mémorial de Klarsfeld sur CD-Rom et constate que la grand-mère a été déportée en 1942 avec son mari et leur fille de 8 ans. Je lui ai annoncé la triste nouvelle avec peut-être pas assez de ménagement.

L'enfant caché à sa famille naturelle

Le cas le plus tragique que j'ai entendu, dans le cadre de notre association, est celui d'un homme, appelons-le Alain, qui m'a un jour téléphoné, afin de trouver une oreille (probablement parmi beaucoup d'autres) dans laquelle déverser son indignation et même sa rage. Sa mère a été déportée en 1943 alors qu'il n'avait que six mois. Confié à différentes familles par des organisations juives, suivi par la Croix-Rouge, il se voit stabilisé dans une famille de paysans qui ne l'adoptent pas mais le baptisent à sept ans. C'est seulement au moment où il doit passer son certificat d'études qu'il apprend qu'il ne porte pas réellement le nom de sa famille d'accueil et c'est seulement à 18 ans qu'il apprend, grâce à des camarades plus au courant que lui de son histoire, que sa mère était juive et a été déportée. Déjà plein de haine pour "la bonne femme", comme il dit, dans l'impossibilité d'effectuer des études de médecine pour lesquelles il se sent une vocation (on avait besoin de lui aux champs), il quitte la famille d'accueil, effectue son service militaire, et devient journaliste après

des années de vie très difficiles.

Mais le pire arrive au moment du décès de la paysanne, quand Alain découvre les papiers qu'elle avait conservés. Il constate alors l'existence d'une correspondance qui s'est échangée pendant dix ans entre le frère de sa mère, vivant aux USA qui le recherchait, avec des autorités officielles et les associations qui l'avaient confié à cette femme. On a fait croire à l'oncle qu'on ne retrouvait plus l'enfant ou bien qu'il était décédé.

Alain va écrire son histoire, j'espère que cela va l'aider à assumer son passé. Il m'a envoyé le synopsis de son livre ; j'espère qu'il va essayer de prendre un ton moins subjectif et moins violent. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Des substitutions d'identité

Frédérique va également coucher par écrit le récit de la recherche qu'elle effectue afin de retrouver les véritables parents de sa mère. C'est pourquoi nous n'en dirons que peu de mots. Sa mère a donc su tardivement qu'elle a été adoptée en 1945 dans des conditions tout à fait anormales. D'une part, on lui a toujours caché sa vraie identité et sa religion juive d'origine, on ne lui a pas dit que sa mère a été déportée. Frédérique découvre petit à petit qu'un trafic d'enfants a été organisé à grande échelle.

L'intérêt historique

Dans le cadre des recherches d'ancêtres, une minorité de personnes se limitent au simple jeu de piste, l'intérêt du cadre historique et religieux, l'idée de se raccrocher à des dynasties rabbiniques prestigieuses arrivent seulement ensuite mais rapidement. L'un de nos adhérents, venu chercher un peu d'aide, est reparti avec une liste d'ancêtres remontant à RACHI et au-delà. Complètement ahuri d'avoir fait une telle récolte, il est parti avec sa serviette qui, dit-il, pesait très lourd et content de pouvoir se vanter auprès de son épouse ! Comme d'autres dans le même cas, il va maintenant consulter diverses encyclopédies afin

de se renseigner sur tous ses prestigieux ancêtres. J'ai aussi entendu dire : "Maintenant, il faut que je me renseigne un peu mieux sur la religion de mes grands-parents" et certains me demandent des adresses de communautés religieuses.

C'est en découvrant les ancêtres que l'on découvre le cadre dans lequel ils vivaient, les conditions de vie très différentes d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre, leurs métiers, ceux qu'il leur était permis de pratiquer, la vente de produits usagés, de bestiaux et le prêt en Alsace, l'artisanat en Europe de l'Est, ...etc. On apprend de quels maux ils ont été accusés au cours des siècles, les persécutions, les lois et les conséquences sur leur nom de famille. En remontant, on s'aperçoit que l'on peut trouver des branches communes avec beaucoup de monde et qu'il y avait des dynasties de rabbins auquel il se peut qu'on appartienne. Et nous voilà lancés vers la conception d'une énorme toile d'araignée s'étendant à l'infini. La généalogie se transforme alors en histoire familiale et même régionale et permet des études sociologiques très variées.

Les recherches de cousins

Elles proviennent parfois de personnes ayant appartenu à des familles très nombreuses et qui se sont repliées sur elles-mêmes par suite de la difficulté de rencontrer tous les collatéraux, difficultés liées à l'éparpillement géographique mais aussi par suite du manque de temps dû à la pratique d'un métier.

La grande majorité des demandes qui nous parviennent sont dues à la séparation au cours d'une émigration vers des pays différents ou à la suite de la deuxième guerre mondiale et de ses assassinats.

Certaines personnes ont souffert toute leur vie d'avoir été séparées d'une branche de leur famille. D'autres personnes n'avaient aucun souci de cet ordre... Dans les deux cas, le développement des sciences généalogiques, les énormes possibilités dues à l'informatisation des données et à Internet, le dévouement des bé-

névoles, incitent les personnes à se poser la question : « Et si j'essayais ? » Les moyens à la disposition des intéressés sont nettement plus limités dans la recherche de contemporains car nous n'avons en général accès qu'à des documents de plus de cent ans ou bien nous sommes limités à nos propres ascendants. Il faut alors avoir une grande expérience des recherches et parfois faire appel à des professionnels qui ont injustement seuls le droit d'accès à tous documents. De plus, beaucoup d'étrangers ne comprennent pas qu'il n'existe à peu près aucun professionnel compétent dans le domaine de la généalogie juive en France.

Séparées depuis 60 ans, des cousines germaines se retrouvent sur des continents différents

Michael, en Californie, voulait tellement faire plaisir à sa tante, née en France en 1932 ! Cette femme était partie avec sa mère en 1934 pour la Californie à la suite du décès de son père. En France sont restés un oncle et ses enfants. Nous avons raconté les difficultés de cet oncle afin d'obtenir la naturalisation française (voir GenAmi n° 13). Après quelques recherches et avec beaucoup de chance, grâce entre autres au dossier de naturalisation, nous avons pu mettre les cousines en relation. Elles ont également pu joindre les descendants d'une tante partie pour l'Argentine, dont le nom se trouvait dans le dossier de naturalisation. En visite à Paris, la cousine des Etats-Unis et sa fille sont venues me voir en compagnie de la cousine française.

Le mur de la déportation peut être franchi

Josiane ne savait rien sur la famille de son père, qui a été déporté. Et donc presque rien sur ses origines. Les organisations et associations de familles de déportés, et les listes de Yad Vashem donnent rarement des informations pouvant aller au-delà de ce mur qu'ils croient infranchissable, celui de la déportation. Ils ne pensent pas toujours à adresser les personnes qui veulent aller au-delà de ce

mur à des associations de généalogie qui connaissent les outils nécessaires à une recherche complémentaire efficace. Egocentrisme des organisations responsables ? Ignorance ? Le résultat est qu'ils laissent parfois les chercheurs dans un véritable état de souffrance.

Données insuffisantes

Il y a des limites aux possibilités de trouver certaines informations, et les efforts à déployer sont parfois hors de proportion avec le but à atteindre, par exemple ajouter un nième cousin lointain à son arbre, cousin si lointain qu'on ne sait rien sur lui. C'est le cas de personne qui ne dépenseraient pas une cotisation à une association car trop peu motivées, mais qui espèrent quand même bénéficier d'aides de bénévoles. Nous les repérons maintenant assez rapidement.

Pourquoi on refuse de s'intéresser à son histoire familiale

Nous nous sommes presque tous heurtés, dans nos familles ou bien au cours de nos recherches, à des refus catégoriques de répondre à nos questions et souvent nous avons eu des courriers restés sans réponse.

Le plus simple est de se dire que la généalogie n'intéresse pas tout le monde. Si on effectue un calcul du nombre de généalogistes appartenant à une association en France ou ailleurs, si on double ce nombre en considérant qu'un même nombre de généalogistes essayent de se débrouiller tout seuls, on arrivait il y a quelques années à la proportion d'environ un sur cinq cents habitants intéressés. Le nombre a certainement au moins triplé de nos jours. Parmi ceux qui ne sont pas généalogistes, il y a les actifs trop occupés, certains devant cumuler avec des responsabilités familiales, les "bienheureux" qui ne se posent aucun problème, les jeunes qui ont d'autres idées en tête et ceux qui ne veulent pas savoir, sous prétexte qu'il vaut mieux regarder vers le futur.

Mais en généalogie juive, on peut trouver d'autres raisons, et d'abord

le désir de cacher ses origines, soit parce que l'on s'est intégré dans un autre milieu de religion différente, soit par suite de très mauvais souvenirs de guerre que l'on craint de faire remonter à la surface.

Jean-Claude, qui est né de parents juifs, a épousé une catholique.

Il se sent un peu le mouton noir de cette famille qui l'a adopté et tout ce qui rappelle ses origines le gêne. Alors il se dit non intéressé par la généalogie. C'est son beau-frère non juif, très passionné par cette discipline, qui a entrepris des recherches le concernant et a fait des découvertes qui, espérons-le, intéresseront un jour Jean-Claude ou bien ses enfants.

Le refuge dans un changement d'identité

Lorsque j'ai cherché à rassembler les descendants de mes arrière-grands-mères et de leurs collatéraux arrivés à Paris au cours du 19^e siècle, ce fut assez difficile par suite du grand nombre d'enfants nés dans chaque famille, de la dispersion et aussi parce que les générations précédentes, qui pouvaient encore faire le lien, n'existaient plus. C'est grâce à quelques promenades dans le cimetière de Bagneux que j'ai pu compléter les noms fournis par ma grand-mère avant sa disparition. Nous avons décidé, mes cousins et moi, de faire une grande réunion pour fêter les retrouvailles. J'ai trouvé un nom que je ne connaissais pas auparavant, E. L'un d'entre eux, Lucien, était décédé depuis peu. Il a écrit un magnifique livre sur sa déportation à Auschwitz et sur la façon dont il a pu en revenir grâce à sa force physique et à sa non moins grande force morale, Caporal Dick, Editions l'Harmattan, 1997. J'ai d'ailleurs appris que mon père avait été en relation avec lui. L'un de ses cousins, très jeune à la même époque, a vu partir ses grands-parents qui l'ont élevé. Appelons-le Jacques. Il a fondé une famille, et le fils que j'ai eu au téléphone m'a renvoyé vers son père. J'ai appelé Jacques et je me suis en-

tendue dire : "Vous faites erreur, j'ai bien habité à Paris et j'ai connu cette famille E., mais moi je m'appelle El King, je descends d'un Indien venu au début du siècle avec Buffalo Bill et qui s'est installé à Paris. J'ai recherché des origines aux USA mais je n'en ai pas trouvé, il y a bien un ranch au Texas, mais il n'y avait pas d'état civil à cette époque". Comme j'insistais, il ajouta : "Je vous comprends car nous sommes tous des persécutés, nous les Arméniens, les Indiens et les Juifs !" J'ai rappelé le fils : "Vous auriez pu me prévenir !" Alors il me répondit : « Cela fait vingt ans que cela dure et que je ne le vois plus ; j'espérais que vous le feriez descendre de son nuage ! Je vous en supplie, dites-lui de revenir à la réalité, au nom de ses grands-parents déportés qui l'ont élevé ! » Il a tant insisté qu'à contre-cœur j'ai rappelé le père. Mais cette fois, ce dernier est devenu assez violent et je l'ai rapidement quitté.

Conclusion

Nous ferons abstraction des cas probablement pathologiques, dus à un traumatisme bien compréhensible, pour s'adresser à ceux qui veulent cacher à leurs enfants ou faire oublier leurs origines juives. Notre expérience sans cesse renouvelée de ce problème nous enseigne que les enfants, et plus souvent encore les petits-enfants, veulent savoir tout ce qui concerne leurs ancêtres. Ils ne rejettent aucune branche et souvent revendiquent plus fortement les ancêtres qui ont été victimes des persécutions ou rejetés par leurs parents. Parfois même, il se développe une rancune et même une colère envers ceux qui ont voulu leur cacher la vérité. Le résultat va à l'encontre de ce que voulaient les parents, parfois même jusqu'à la conversion ou le retour au judaïsme.

En ce qui nous concerne, notre rôle ne consiste qu'en une aide "technique" de recherche et le conseil de lectures d'ouvrages historiques, et il nous est bien agréable de voir à quel point beaucoup de nos adhérents se passionnent sur ces deux aspects.

Par Micheline GUTMANN